

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 563

présenté par
M. Berville

ARTICLE PREMIER**CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

Compléter l'alinéa 55 par la phrase suivante :

« Sur le plan multilatéral, la France appuie aussi le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), dont le mandat se focalise sur la promotion de la paix, de la stabilité et d'une gouvernance efficace fondée sur l'état de droit. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet de souligner l'importance du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) dans la prévention et le traitement des crises et des fragilités.